

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 34 (1954)
Heft: 5

Rubrik: Petites annonces classées

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le parc suisse d'automobile

Il ressort d'un récent recensement qu'environ 2/3 des automobiles circulant en Suisse sont des voitures de moins de 11 CV. Au cours des dernières années, les petites voitures ont pris nettement le pas sur les grandes.

Origine de ces voitures : plus du quart proviennent d'Allemagne occidentale, les autres principaux fournisseurs étant, par ordre d'importance, les États-Unis et le Canada, la Grande-Bretagne, la France et l'Italie.

Origine des camions : un peu plus d'un tiers sont de fabrication suisse, le reste provenant surtout des États-Unis et d'Allemagne.

La construction en 1953

Selon les premiers résultats d'une enquête menée par le délégué du Conseil fédéral aux possibilités de travail, le volume global des travaux publics et privés exécutés en 1953 s'élève à plus de 3 milliards de francs. Il est intéressant de noter que le volume des travaux privés dépasse de 16% les projets de construction

Le marché de l'argent

Un très haut degré de liquidité a continué à caractériser le marché suisse de l'argent pendant le premier trimestre 1954. Néanmoins, l'afflux d'or et de devises à la Banque nationale a

beaucoup diminué depuis le début de l'année. Actuellement, il a même pratiquement cessé.

D'autre part, l'exportation de capitaux suisses a pris de plus grandes proportions et l'on estime que la surabondance qui règne sur le marché suisse de l'argent a atteint son point culminant. L'accroissement du volume des importations intervenu pendant ce trimestre n'est pas étranger à cette tendance.

Exportations de chaussures

Au cours du premier trimestre 1954, la Suisse a exporté pour 8,7 millions de francs de chaussures représentant au total 330.000 paires. Cela représente une augmentation de plus de 20% en valeur et d'environ 25% en quantité. L'augmentation touche aussi bien les souliers de cuir que les souliers en tissu.

Progrès dans l'impression des textiles

Une nouvelle machine fabriquée par l'industrie suisse apporte une révolution dans la branche des textiles en rendant absolument automatique l'impression de tissus au moyen de cadres. Elle permet une importante économie de main-d'œuvre et peut imprimer jusqu'à 350 mètres de tissus à l'heure en huit couleurs. L'impression est d'une précision encore plus grande que dans le travail à la main et peut se faire dans tous les genres d'étoffes, des soies les plus légères aux toiles les plus lourdes.

FRANCE-SUISSE

Un avis aux importateurs en France de produits suisses

Le Journal officiel du 11 mai a publié un avis aux importateurs de produits en provenance de Suisse qui fixe le régime d'importation en France pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 1954, des marchandises qui ont toujours été contingentées et qui figurent à la liste B1 de l'arrangement franco-suisse du 3 mai 1954 (voir supplément au numéro d'avril de notre Revue économique franco-suisse).

Une circulaire spéciale a été adressée à tous nos membres pour les tenir au courant des dispositions de cet important avis.

Exportations de produits forestiers français vers la Suisse

L'avis aux exportateurs, daté du 30 décembre 1953, ouvrait un contingent de 8.000 mètres cubes de grumes de hêtres à destination de la Suisse. Ce contingent se trouve maintenant épuisé. Les dossiers de demandes d'autorisation d'exporter, relatifs à ce poste de grumes de hêtres, ont cessé d'être recevables depuis le 11 avril 1954 (J. O., 3-4-54).

Un emprunt S. N. C. F. en Suisse

Des conventions ont été signées le 5 mai à Berne entre les chemins de fer fédéraux et un consortium de banques suisses d'une part, et les chemins de fer français d'autre part.

Les chemins de fer fédéraux ouvrent un crédit de 200 millions de francs suisses remboursables en vingt-six ans ; 120 millions seraient prêtés à un taux de 4% pour l'électrification de la ligne Bâle-Mulhouse-Strasbourg et 80 millions à un taux de 3% pour l'électrification de la ligne Dijon-Vallorbe, y compris le trajet Frasnay-Les Verrières.

Le consortium de banques suisses ouvre, de son côté, un crédit de 50 millions de francs suisses remboursables en six ans à un taux

de 4,3/8% pour le financement des livraisons suisses de matériel destiné à l'électrification de ces lignes.

Ces deux crédits feront l'objet d'un accord entre les deux gouvernements, cet accord étant soumis à l'approbation des Chambres fédérales et n'entrant en vigueur qu'après ratification.

Paiement dans le trafic touristique

On se souvient que les autorités suisses avaient décidé le 15 décembre 1951 d'enlever aux hôtels et pensions la faculté de payer en espèces les chèques touristiques français, tout en les autorisant à les accepter à titre de moyen de paiement de leur facture.

Une instruction de l'Office suisse de compensation, publiée dans la Feuille officielle suisse de commerce du 27 avril, stipule que les hôtels et pensions suisses pourront de nouveau et dès à présent payer les chèques de voyage émis en France.

Rappelons à ce propos que les sommes ainsi payées doivent être affectées uniquement au règlement des frais personnels de voyage et de séjour en Suisse. Le touriste est tenu, avant sa sortie de Suisse, de restituer les sommes inemployées à une banque suisse pour qu'elles soient transférées dans son pays de domicile par la voie du service réglementé des paiements.

Transit international par route

Le bureau de La Cure (Jura) est ouvert au régime des T. I. R. comme bureau de voyages à compter du 1^{er} mai 1954. La circulaire n° 1.002 du 8 janvier 1951 doit ainsi être annotée en conséquence (Documents douaniers, 3-5).

Correspondances téléphoniques

Les conversations payables à l'arrivée et les transmissions d'images sont admises dès maintenant dans la correspondance téléphonique de la Suisse avec la France métropolitaine et le territoire de la Sarre.

Petites Annonces classées

N.-B. — Sauf indications contraires, les réponses aux petites annonces doivent être adressées, sous enveloppe affranchie à 15 fr. fr. pour la France et à 30 fr. fr. pour la Suisse, à la Chambre de commerce suisse en France, 16, avenue de l'Opéra, Paris, qui les fera parvenir aux intéressés. Ne pas oublier de rappeler les numéros qui suivent chaque annonce.

AFFAIRES IMMOBILIÈRES

A vendre direct. Paris usine ciment armé, meubles d'art et pavillon. BOUILLAGUET, 13, rue Lasson, Paris-12^e (426).

REPRÉSENTATIONS

A. VINCENT, 5, rue St-Augustin, Paris. Broderies pour hte couture, désire entrer

relat. avec fabric. suisses dentelles, blouses, broderies St-Gall. Exclusivité (429).

GENÈVE, cherche industriels ou commerc. désirent créer agence gén., succurs. ou filiale en Suisse (428).

DEMANDE DE STAGE

Étudiant suisse en sciences écon. et comm. désire effectuer stage en France dans entreprise commerc. pour 2-3 mois à partir 1^{er} juil. Connais franç., ital., allemand, notions anglais (427).

Chambre de commerce suisse en France, Paris, Éditeur

Ce numéro a été tiré sur les presses de l'imprimerie Alençonnaise, Maison Poulet-Malassis, Alençon (Orne)
Le Gérant : Georges BORNAND. Dépôt légal - 1954, 2^e trim. - N° d'ordre : 3275